

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de SAVERNE
COMMUNE DE DOSENHEIM-SUR-ZINSEL
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 15

Nombre de conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 14

SEANCE du 04 février 2021

Sous la présidence de M. Fabrice ENSMINGER, Maire,

Présents :

M. Cédric MARCHAL, Mme Catherine HAEFFNER, M. Didier CARMAUX, Mme Heidi GRAN, adjoints au maire,
Mme Claudine KISTER, M. Claude FUCHS, Mme Audrey EPPINGER, M. Christophe BILGER, Mme Valérie KLEIN, M. Edgar GING, Mme Elodie WEBER, M. Thierry MULLER, Mme Patricia REBMANN, conseillers municipaux.

Absent excusé :

M. Gérald EISENECKER qui a donné pouvoir M. Christophe BILGER

ORDRE DU JOUR

1. **Affaires immobilières et urbanisme**
2. **Ouverture d'un budget annexe pour l'achat de parcelles en zone 1AU**
3. **Affaires du Lotissement « Le Tilleul » et prorogation des délais d'achèvement pour travaux**
4. **Syndicat Lotissement « Le Tilleul » (changement de Président)**
5. **Révision du prix de vente des produits et services**
6. **Subventions pour la Mairie et financement par l'emprunt**
 - a. **CEA (bâtiments remarquables, Palulos, etc.)**
 - b. **Région (Climaxion, Oktave, etc.)**
 - c. **Etat (DETR, DSIL, etc.)**
 - d. **Financement par l'emprunt (point rajouté à l'ordre du jour)**
7. **Subvention télé médecine**
8. **Piste cyclable Dossenheim-sur-Zinsel / Hattmatt**
9. **Jardins familiaux**
10. **Ressources Humaines**
11. **Divers et point d'étape sur les dossiers en cours**

2021-02-04 § 1. Affaires immobilières et urbanisme

1. Le Maire présente au Conseil Municipal un récapitulatif des permis de construire, certificats d'urbanisme et déclarations préalables qui ont été déposés en mairie (cf. registre d'urbanisme).
2. Il informe également les membres présents de toutes les décisions prises dans le cadre des déclarations d'intention d'aliéner.

DIA n°	Références du bien				
	Section	N°	Lieu-dit / rue	n° rue	Superficie
1	1	24	rue du Champ de Tir	44	1,63 ares
1	1	25	rue du Champ de Tir	44	2,37 ares
2	4	317/193	rue du Hunebourg	10	7,90 ares
3	4	235	rue des Comtes de Rosen	15	15,40 ares
4	14	45	rue d'Ernolsheim	24	240,32 ares
4	14	92	rue d'Ernolsheim	24	4,33 ares
4	14	60/41	rue d'Ernolsheim	24	22,52 ares
4	14	57	rue d'Ernolsheim	24	12,18 ares
5	6	442/297	rue de Bouxwiller	58	6,30 ares
6	6	445/300	rue de Bouxwiller		0,72 ares
7	3	295/162	Montée du Tilleul	2	11,76 ares
7	3	297/164	Montée du Tilleul	2	1,52 ares
7	3	299	Montée du Tilleul	2	2,38 ares
8	H	91	rue d'Oberhof	237	16,07 ares
8	H	93	rue d'Oberhof	237	2,90 ares
8	H	94	rue d'Oberhof	237	131,70 ares
8	H	95	rue d'Oberhof	237	2,65 ares
8	H	96	rue d'Oberhof	237	1,50 ares
8	R	333	rue d'Oberhof	237	22,80 ares
8	R	371/332	rue d'Oberhof	237	12,80 ares
9	5	148	Weissacker		11,99 ares
10	4	152	rue du Herrenstein	14	6,68 ares
11	4	152	rue du Herrenstein	14	6,68 ares
12	1	121	rue des Vignes	4	7,63 ares
13	3	115	rue des Aubépines	12	4,94 ares
13	3	116	rue des Aubépines	12	0,27 ares
13	3	117	rue des Aubépines	12	0,58 ares
13	3	118	rue des Aubépines	12	10,53 ares
14	1	363	Osterreben		3,39 ares
15	4	203	rue des Vosges		10,70 ares
16	13	68	Langstraeng		9,15 ares
16	13	69	Langstraeng		45,69 ares
17	1	535/49	rue de Bouxwiller	61a	0,51 ares
17	1	537/48	rue de Bouxwiller		1,54 ares
17	1	523	rue de Bouxwiller		0,33 ares
17	1	524	rue de Bouxwiller		0,84 ares
18	1	273	rue du Moulin	162	17,72 ares

En vertu de sa délégation de pouvoir en date 4 juin 2020, le Maire avait décidé de ne pas faire usage du droit de préemption dont dispose la commune.

2021-02-04 § 2. Ouverture d'un budget annexe pour l'achat de parcelles en zone 1AU

Le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir des parcelles situées en zone 1AU, à savoir « rue de Neuwiller » et dans la deuxième tranche du lotissement « Le Tilleul ».

Il propose également l'ouverture d'un budget annexe en vue de la création d'un futur lotissement communal à usage d'habitation rue de Neuwiller (à l'issue de l'acquisition de toutes les parcelles et lorsque toutes les conditions seront réunies, la modification du PLUi sera demandée en vue de passer ces terrains en zone UB).

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

- d'acquérir les parcelles situées prioritairement « rue de Neuwiller », et subsidiairement dans la deuxième tranche du lotissement « Le Tilleul » pour un montant de 1 500 € l'are ;
- de créer un budget annexe en vue de la création d'un lotissement communal « rue de Neuwiller ».

2021-02-04 § 3. Affaires du Lotissement « Le Tilleul » et prorogation des délais d'achèvement pour travaux

- a) Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, décide à l'unanimité de proroger les délais d'achèvement du lotissement « Le Tilleul » jusqu'au 31 décembre 2023.
- b) Le Maire rend compte des différentes problématiques rencontrées sur ce lotissement, et plus précisément sur le lot 23, destiné à la vente en vue de la construction d'immeubles à usage d'habitation collective intermédiaire.

Le probable futur acquéreur (promoteur) souhaite construire des garages fermés et des places de stationnement en nombre suffisant, en lieu et place des stationnements collectifs couverts (carports). Pour ce faire, un document d'arpentage permettrait de créer une nouvelle parcelle et de rectifier les emprises foncières des places de stationnement.

Après consultation de l'ATIP et du maître d'œuvre (bureau d'étude AMS), ce projet imposerait une modification à la marge du règlement de lotissement (parcelle 23 A), sans incidence sur le permis d'aménager dans la mesure où il n'y a pas de changement de destination des lots (stationnement).

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de permettre toutes les modifications utiles en vue de la réalisation de ce projet et donne tous pouvoirs au maire pour faire le nécessaire.

2021-02-04 § 4. Syndicats Lotissement « Le Tilleul » (Changement de Président)

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer M. Fabrice Ensminger président du conseil syndical du lotissement « Le Tilleul ». et du conseil syndical des copropriétés des carports Le Châtaignier, Le Noisetier et Le Tilleul.

2021-02-04 § 5. Révision du prix de vente des produits et services

Après concertation, le Conseil Municipal décide de maintenir les prix des produits et services pour l'année 2021 :

1. Concession dans les cimetières

a) Tombe :

60 € le m² pour 30 ans soit :

- 120 € pour une tombe simple
- 240 € pour une tombe double
- 190 € pour une tombe double dans le cimetière catholique vu que la nature du sol rend impossible les tombes superposées.

110 € le m² pour 50 ans soit :

- 220 € pour une tombe simple
- 400 € pour une tombe double
- 300 € pour une tombe double dans le cimetière catholique vu que la nature du sol rend impossible les tombes superposées.

50 € pour le dépôt d'une urne dans une concession

b) Caveau :

Caveau simple pour 30 ans	500 €
Caveau simple pour 50 ans	750 €

2. Concession pour le columbarium

Le Conseil Municipal décide de maintenir le tarif de concession pour le Columbarium pour l'année 2021 à savoir :

1 à 4 urnes	Pour 15 ans	800,00 €
	Pour 30 ans	1.400,00 €
Jardin du Souvenir	50 €	

3. Photocopies

Le Conseil Municipal décide de maintenir le tarif des photocopies à appliquer aux associations, tel qu'il a été défini par délibération du 28.08.1986, à savoir 500 photocopies gratuites par an.

Le tarif de la photocopie est fixé à 0,35 €, les 3 premières étant gratuites.

4. Droit de place

Le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs du droit de place pour l'année 2021 comme suit :

Scooter	166,00 €
Manège enfantin	101,00 €
Manèges (Tropical Surf, Dancing Fly)	128,00 €
Scooter enfantin	101,00 €
Saut à l'élastique ou château hanté	75,50 €
Château gonflable	38,00 €
Stands pinces	32,00 €
Stands (confiserie, casse boîtes, pêche aux canards, etc...)	5,35 €/ml
Divers stands de vente	12,00 €

Et demande que les forains payent lors de la réservation de l'emplacement.

2021-02-04 § 6. Subventions pour la Mairie et financement par l'emprunt

a) CEA (bâtiments remarquables, Palulos)

Vu les travaux de réhabilitation du bâtiment de la mairie, il est opportun de solliciter le financement de ces travaux et de procéder à des demandes de subventions auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace

Réhabilitation du bâtiment de la mairie	HT
Subvention Etat : DETR / DSIL	190 584 €
Subvention Région :	
- Climaxion	173 405 €
- Oktave	9 781 €
Collectivité européenne d'Alsace - CEA :	
- Fonds de solidarité communale FSC	100 000 €
- Palulos	36 000 €
- Fonds bâtiments remarquables	32 600 €
Autres subventions :	
- Communauté de communes Hanau – La Petite Pierre	10 400 €
Autofinancement	87 230 €
Emprunt	400 000 €
Total des travaux	1 040 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve le projet de réhabilitation du bâtiment de la mairie,
- Adopte le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- Autorise le Maire à solliciter des subventions auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace au titre du Palulos et des bâtiments remarquables pour cette opération,
- Charge le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

b) Région (Climaxion, Oktave)

Vu les travaux de réhabilitation du bâtiment de la mairie, il est opportun de solliciter le financement de ces travaux et de procéder à des demandes de subventions auprès de la Région

Réhabilitation du bâtiment de la mairie	HT
Subvention Etat : DETR / DSIL	190 584 €
Subvention Région :	
- Climaxion	173 405 €
- Oktave	9 781 €
Collectivité européenne d'Alsace - CEA :	
- Fonds de solidarité communale FSC	100 000 €
- Palulos	36 000 €
- Fonds bâtiments remarquables	32 600 €
Autres subventions :	
- Communauté de communes Hanau – La Petite Pierre	10 400 €
Autofinancement	87 230 €
Emprunt	400 000 €
Total des travaux	1 040 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve le projet de réhabilitation du bâtiment de la mairie,
- Adopte le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- Autorise le Maire à solliciter des subventions auprès de la Région au titre de Climaxion et d'Oktave pour cette opération,
- Charge le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

c) Etat (DETR, DSIL, etc.)

Vu les travaux de réhabilitation du bâtiment de la mairie, il est opportun de solliciter le financement de ces travaux et de procéder à des demandes de subventions auprès de l'Etat (DETR et DSIL 2021)

Réhabilitation du bâtiment de la mairie	HT
Subvention Etat : DETR / DSIL	190 584 €
Subvention Région :	
- Climaxion	173 405 €
- Oktave	9 781 €
Collectivité européenne d'Alsace - CEA :	
- Fonds de solidarité communale FSC	100 000 €
- Palulos	36 000 €
- Fonds bâtiments remarquables	32 600 €
Autres subventions :	
- Communauté de communes Hanau – La Petite Pierre	10 400 €
Autofinancement	87 230 €
Emprunt	400 000 €
Total des travaux	1 040 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve le projet de réhabilitation du bâtiment de la mairie,
- Adopte le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- Autorise le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR et de la DSIL pour cette opération,
- Charge le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

d) Financement par l'emprunt

Après consultation de plusieurs établissements bancaires, le Maire présente les meilleures offres de prêt en vue du financement des travaux de réhabilitation du bâtiment de la mairie.

Sur les différents organismes bancaires sollicités, c'est la BANQUE POPULAIRE qui a proposé les conditions répondant au plus près aux exigences du dossier, à savoir :

- un crédit relais d'un montant de 500 000 € et d'une durée de 2 ans (prorogeable de 12 mois) ;
- et un prêt immobilier d'un montant de 400 000 € et d'une durée de 15 ans.

Prêt relais aux collectivités à hauteur de 500 000€ (avances sur subventions et/ou FC TVA)

<i>Montant :</i>	<i>500 000 €</i>
<i>Frais de dossier :</i>	<i>300 €</i>
<i>Périodicité des échéances :</i>	<i>trimestrielle</i>
<i>Taux d'intérêt :</i>	<i>fixe de 0,38%</i>
<i>Montant total des intérêts :</i>	<i>3 800 €</i>

Prêt aux collectivités à hauteur de 400 000€ (financement du programme d'investissement)

<i>Montant :</i>	<i>400 000 €</i>
<i>Frais de dossier :</i>	<i>300 €</i>
<i>Périodicité des échéances :</i>	<i>trimestrielle</i>
<i>Taux d'intérêt :</i>	<i>fixe de 0,63%</i>
<i>Montant total des intérêts :</i>	<i>19 512,20 €</i>
<i>Remboursement par anticipation :</i>	<i>indemnité égale à 5 % sur le capital remboursé</i>

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- émet un avis favorable à la souscription de ces deux crédits
- et autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

2021-02-04 § 7. Subvention télémedecine

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le cabinet de télémedecine est installé depuis le début de l'année dans la salle des associations de la mairie.

Il propose, en attendant que le centre médical soit opérationnel ou que le début des travaux de la mairie oblige ce dernier à sortir des locaux, de continuer à soutenir les infirmières qui assurent les permanences d'accueil.

Vu le coût non négligeable de ce soutien, il demande aux membres présents de choisir entre les 4 propositions ci-dessous :

Proposition 1	Proposition 2	Proposition 3	Proposition 4
Rémunération par astreinte : 50€ / astreinte <i>Nota : idem juin à décembre 2020</i>	Rémunération par astreinte et majoration si RDV : 20€ / astreinte + 30€ si l'astreinte se solde par un ou plusieurs RDV	Rémunération par RDV : 12€ / RDV <i>Nota : maximum 4 RDV possibles = 48€</i>	Aucune rémunération

Le Conseil Municipal, après délibération, a voté les propositions suivantes :

- Proposition 1 : 0 voix
- Proposition 2 : 8 voix
- Proposition 3 : 6 voix
- Proposition 4 : 1 voix

La proposition 2 est adoptée avec une rémunération de 20 € par astreinte plus 30 € si l'astreinte se solde par un ou plusieurs rendez-vous.

2021-02-04 § 8. Piste cyclable Dossenheim-sur-Zinsel

Le Maire présente les différents projets d'aménagement d'un itinéraire cyclable (IC22) en site propre entre Dossenheim-sur-Zinsel et Hattmatt.

Pour ce faire, il informe les membres présents que le PLUi devra être modifié et faire l'objet d'une mise en compatibilité avec le projet d'aménagement.

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le tracé de la phase 1, à savoir :

→ l'itinéraire de la phase 1 qui emprunte la rue des Peupliers à Dossenheim, longe le cours d'eau de la Zinsel du Sud, passe sous l'ouvrage d'art du contournement, puis longe ce dernier pour rejoindre la RD 116.

De fait, le Conseil Municipal confirme les décisions émises par le conseil municipal précédent, Et charge le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour la bonne réalisation des présentes.

2021-02-04 § 9. Jardins familiaux

A la demande de deux habitants de la commune, le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, décide de créer 2 parcelles de jardins familiaux qui seront situées rue du Stade.

Une convention de location gratuite sur 5 ans devra être signée.

2021-02-04 § 10. Ressources humaines

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il va proposer aux agents communaux de placer les congés non pris sur un Compte Epargne Temps.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne tous pouvoirs au Maire pour mettre en place un règlement de travail, ainsi qu'une nouvelle gestion du temps de travail.

2021-02-04 § 11. Divers et point d'étape sur les dossiers en cours

a) Horaires d'ouverture de l'agence postale et de la mairie

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'agence postale et la mairie seront exceptionnellement fermées le mercredi matin durant le mois de février.

b) Journée de rangement

Une matinée de rangement des ateliers techniques de l'ancienne salle des fêtes sera organisée le 27 février 2021.

c) Rencontre avec le Sous-Préfet

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il rencontrera le nouveau Sous-Préfet le jeudi 4 mars 2021 afin de lui présenter et défendre les dossiers en cours.

d) Terrain appartenant à la succession de M Charles Koehl, rue d'Oberhof

Le Maire informe les membres présents que le terrain appartenant aux héritiers de M. Charles KOEHL et situé rue d'Oberhof, a fait l'objet d'un compromis de vente.

Il présente le projet de construction de 2 maisons de plain-pied sur cette parcelle d'une superficie de 49a 15ca.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité de ne pas faire usage du droit de préemption dont il dispose sur ladite parcelle.

e) Carrefour

Le Maire rend compte aux conseillers de l'avancement du projet d'aménagement du carrefour :

- Dans le cadre d'une étude de faisabilité, le maire a sollicité la société SIB ETUDES pour effectuer une mission de diagnostic structurel des habitations situées à l'avant du mur d'enceinte mais également un diagnostic structurel du mur d'enceinte et des ossatures situées à l'arrière dans le musée.

Ce diagnostic nécessite, au préalable, de faire à la fois un relevé 3D de l'existant aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur mais aussi des sondages de sol pour évaluer les caractéristiques des terrains.

Ces missions d'accompagnement pourraient être effectuées respectivement par M Pierre Koch Architecte spécialisé en relevé 3D et par la société FONDASOL Strasbourg.

Les résultats seraient attendus pour fin avril / début mai.

- Un courrier a été envoyé à la « mission Stéphane BERN » en vue de demander un soutien du projet d'aménagement du carrefour et de la rénovation des bâtiments situés au cœur du refuge fortifié.

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve à l'unanimité les démarches déjà effectuées, charge le maire de signer les devis avec les prestataires et plus généralement de faire le nécessaire.

f) RPI

Une concertation avec les communes d'Ernolsheim-Lès-Saverne et de Hattmatt a été lancée en vue de la création d'un regroupement pédagogique intercommunal (RPI).

A ce jour, la commune d'Ernolsheim-Lès-Saverne a donné une réponse négative et la commune de Hattmatt ne s'est pas encore prononcée.

Par ailleurs, un contact au niveau communal sera établi prochainement avec Neuwiller-Lès-Saverne pour évaluer les perspectives d'avenir.

g) Regroupement de commandes de fioul

Mme Heidi GRAN, adjointe au maire, propose de mettre en place une opération de commandes groupées de fioul domestique à bas prix auprès d'un distributeur local.

Cette opération de service fera l'objet d'une communication ultérieure à destination des habitants de Dossenheim-sur-Zinsel.

h) Préau de l'école

Le préau de l'école est abîmé et fuit depuis sa construction mais malheureusement la déclaration à l'assurance Dommage Ouvrage n'a pas été faite dans les 2 ans après l'achèvement des travaux.

M. Didier CARMAUX, adjoint au Maire, propose de réparer le préau afin de rendre la toiture étanche en remplaçant le support en polycarbonate par un bac acier et d'étendre le réseau des panneaux scolaires (par l'intermédiaire de la centrale villageoise) sur la totalité du préau.

Le coût des travaux de rénovation de la toiture est estimé au maximum à 18 905,95 € HT.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité,

d'autoriser la SAS Centrale villageoise d'étendre l'installation des panneaux photovoltaïques, sous réserve de la réparation de la toiture.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôt la séance à 23 h 30.

Dossenheim-sur-Zinsel, le 04 février 2021

Le Maire,



Fabrice ENSMINGER